

ACCORD DE SUBVENTION

ENTRE

L'UNITE DE COORDINATION DES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX
(UCPE)

ET

L'Association FANAMBY

OBJET - Convention pour l'opérationnalisation du site et la mise en œuvre
des activités de création de la NAP **MENABE - ANTIMENA**
REGION MENABE

Dans le cadre du Projet d'Appui à la mise en place d'Aires Protégées de
Ressources Naturelles Gérées – « MRPA »

Financement PNUD/GEF

AVRIL 2013

ACCORD DE SUBVENTION
DESCRIPTION
Accord type de subvention
(Accord de subvention en micro-capital)

Le présent accord de subvention est fourni en tant qu'outil adaptable aux besoins spécifiques d'un projet particulier. Les accords de subvention en micro-capital doivent être élaborés en consultation avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (le PNUD) et approuvés à l'aide d'un mécanisme indépendant, tel qu'un Comité de Projet. Le présent accord de subvention sert à enregistrer les engagements de l'institution bénéficiaire et les résultats qu'elle s'engage à atteindre. Il est recommandé de verser les fonds par tranches, en fonction des résultats. Ces résultats doivent être clairement définis, afin que les conditions de versements des tranches de financement au profit d'une institution bénéficiaire soient claires pour l'ensemble des parties.

MS

A. ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL

ACCORD DE SUBVENTION EN MICRO-CAPITAL ENTRE LE PARTENAIRE DE REALISATION ET L'INSTITUTION BENEFICIAIRE POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS

Accord de subvention en micro-capital (ci-après, « l'Accord ») conclu entre le Partenaire de mise en œuvre l'UCPE (Unité de Coordination des Projets Environnementaux) et l'Institution bénéficiaire ASSOCIATION FANAMBY ;

CONSIDERANT que le Programme des Nations Unies pour le Développement (« le PNUD ») a demandé à l'UCPE (ci-après, « le Partenaire de mise en œuvre ») de gérer le projet défini dans le descriptif de projet « Appui à la mise en place d'aires protégées de ressources naturelles gérées ou MRPA », (ci-après, « le Projet »), réalisé à la demande du Gouvernement de Madagascar ;

CONSIDERANT que l'UCPE souhaite fournir un financement à l'ASSOCIATION FANAMBY dans le contexte du Projet et selon les conditions ci-après définies, et selon le document de projet sur l'opérationnalisation du site et la mise en œuvre des activités de création de la NAP Menabe – Antimena soumis par l'institution bénéficiaire en annexe 1 ;

CONSIDERANT que l'ASSOCIATION FANAMBY est prête et disposée à accepter un tel financement de l'UCPE pour les activités susmentionnées et selon lesdites conditions.

EN CONSEQUENCE, les parties aux présentes ont convenu de ce qui suit :

I. Responsabilités de l'INSTITUTION BENEFICIAIRE

- 1.1 L'INSTITUTION BENEFICIAIRE s'engage à : (1) entreprendre les activités décrites dans son Plan de Travail Trimestriel (avril- juin) en annexe 2, son Budget en annexe 3 (ci-joints); (2) fournir des livrables selon le calendrier établi à l'UCPE et au Comité de Projet ; et (3) fournir des rapports techniques (fiche d'informations mensuelle et rapport d'activités trimestriel) selon canevas en annexe 7 et (4) fournir un rapport financier trimestriel. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance par un prestataire technique à l'INSTITUTION BENEFICIAIRE, il appartiendra à ce dernier de vérifier l'exactitude de ces rapports/comptes. Les fonds mis à disposition en vertu du présent Accord devront être utilisés à des fins liées à l'obtention des résultats définis dans ses objectifs de performance (Section C).
- 1.2 L'INSTITUTION BENEFICIAIRE s'engage à atteindre les objectifs de performance indiqués dans la Section C. Si l'INSTITUTION BENEFICIAIRE s'abstient de s'acquitter de ses responsabilités telles qu'elles sont définies à l'article 1.1 ou [optionnel] d'atteindre au moins 80% de l'un des objectifs de performance fixés au titre de la durée de l'Accord, le Comité de Projet sera fondé à suspendre le versement de toute autre micro-subvention. Une telle suspension demeure en vigueur jusqu'à ce que l'INSTITUTION BENEFICIAIRE atteigne ledit objectif. Lorsqu'un projet comprendra la fourniture d'une assistance technique par un prestataire, celui-ci pourra, s'il le souhaite, continuer à fournir une telle assistance à l'INSTITUTION BENEFICIAIRE au cours de la période de suspension.
- 1.3 L'INSTITUTION BENEFICIAIRE s'engage à informer l'UCPE et le Comité de projet de tout problème auquel elle pourra être confrontée dans le cadre de la réalisation des objectifs convenus.

II. Durée

2.1 Le présent Accord entrera en vigueur à partir du moment où le Partenaire de mise en œuvre procédera au virement Bancaire du fonds prévu dans le Compte de l'Institution Bénéficiaire, date estimée le 30 avril 2013 et expirera le 30 juin 2013, couvrant ainsi la durée prévue du deuxième Plan de travail trimestriel du projet. Il sera possible de le reconduire, le cas échéant, par échange de lettres, faisant mention de la nouvelle date d'expiration.

III. Paiements

3.1 Le Partenaire de mise en œuvre devra verser des fonds à l'INSTITUTION BENEFICIAIRE, l'ASSOCIATION FANAMBY, dans la limite de **238.570.522 ARIARY (DEUX CENT TRENTE HUIT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-DIX MILLE CINQ CENT VINGT-DEUX ARIARY)** selon le calendrier du budget de projet indiqué ci-dessous :

- **En chiffres 190.109.828 AR (CENT QUATRE VINGT DIX MILLIONS CENT NEUF MILLE HUIT CENT VINGT HUIT ARIARY)** à la signature du présent Accord selon la disponibilité des fonds en provenance du PNUD
- **En chiffres 48.460.694 AR (QUARANTE HUIT MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT QUATORZE ARIARY)** à la validation du rapport d'avancement technique et/ou rapport final et du rapport financier de la période couverte par la convention et sous-réserve de réalisation des résultats prévus de la première tranche. Le paiement sera diminué des éventuelles dépenses non éligibles.

3.2 Tous les versements devront être effectués sur le compte bancaire de l'INSTITUTION BENEFICIAIRE dont les références sont les suivantes :

Coordonnées bancaires :

Intitulé du compte : Association Fanamby MRPA Menabe

N° Compte : 00009 05610 12128670003 94

Banque : BOA Ampandrana (101) Antananarivo

3.3 Le montant des fonds versés ne pourra faire l'objet d'aucun ajustement, ni d'aucune révision du fait des fluctuations des prix, des cours des devises ou des coûts réels engagés par l'INSTITUTION BENEFICIAIRE pour les besoins des activités prévues par le présent Accord.

IV. Registres, Informations et rapports

4.1 L'INSTITUTION BENEFICIAIRE devra tenir des registres clairs, précis et complets des fonds reçus dans le cadre du présent Accord.

4.2 L'INSTITUTION BENEFICIAIRE devra fournir, compiler et mettre à tout moment à la disposition du Partenaire de mise en œuvre tout document ou information, oral ou écrit dont le PNUD pourra légitimement faire la demande relativement aux fonds reçus par l'INSTITUTION BENEFICIAIRE.

4.3 A la fin de la durée de l'Accord, l'INSTITUTION BENEFICIAIRE devra fournir au Partenaire de mise en œuvre et au Comité de Projet un rapport final relatif à l'ensemble des dépenses réalisées à l'aide desdits fonds (y compris les honoraires, les déplacements, les fournitures et les matériels) et indiquant le degré de réalisation des résultats à atteindre, en utilisant le format de reporting défini à l'Annexe 6.

4.4 Toute correspondance ultérieure concernant la mise en application du présent Accord devra être adressée :

Pour le Partenaire de mise en œuvre :
Monsieur Guy Razafindralambo,
Directeur National du Projet MRPA
Villa Soa Lot II W 20 B Ambaranjana
101 Antananarivo Madagascar

Pour L'INSTITUTION BENEFICIAIRE :
Monsieur Serge Rajaobelina,
Secrétaire Exécutif de l'Association Fanamby
Lot II K 39 bis Ankadivato
101 Antananarivo Madagascar
tel : +261 33 15 485 87
s.rajaobelina@fanamby.org.mg

V. Conditions générales

- 5.1 Le présent Accord et les annexes ci-jointes forment l'ensemble de l'Accord conclu entre l'ASSOCIATION FANAMBY et l'UCPE, et remplacent et annulent le contenu de tout autre accord et/ou négociation, verbal ou écrit ; concernant l'objet du présent Accord.
- 5.2 L'INSTITUTION BENEFICIAIRE devra réaliser toutes activités décrites dans son Plan de travail de manière assidue et efficace. Sauf clauses expresses du présent Accord, il est attendu que l'INSTITUTION BENEFICIAIRE détiendra le contrôle exclusif de l'administration et de la mise en œuvre des activités mentionnées au paragraphe 1.1 ci-dessus et que le Partenaire de mise en œuvre et le PNUD ne devront pas s'immiscer dans l'exercice de ce contrôle. Néanmoins, la qualité des travaux et les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs desdites activités seront à l'examen du Comité de Projet. Si à quelque moment que ce soit, le Comité de Projet n'est pas satisfait de la qualité du travail ou des progrès réalisés dans la réalisation de ces objectifs, le Comité de Projet pourra (i) suspendre le versement des fonds tant qu'il estimera que la situation n'aura pas été corrigée ; ou (ii) déclarer le présent Accord résilié par notification écrite à l'INSTITUTION BENEFICIAIRE, comme il est dit au paragraphe 5.7 ci-dessous ; et/ou chercher toute autre solution s'avérant nécessaire. L'appréciation du Comité de Projet concernant la qualité des travaux effectués et les progrès accomplis dans la réalisation desdits objectifs sera incontestables et aura force obligatoire vis-à-vis de l'INSTITUTION BENEFICIAIRE s'agissant des paiements futurs.
- 5.3 Le Partenaire de mise en œuvre et le PNUD n'assument aucune responsabilité relative à la vie, la santé, la sécurité, ou le transport des personnes, ou toute autre forme d'assurance apparaissant comme nécessaire ou souhaitable aux fins du présent Accord pour toute personne entreprenant des activités dans le cadre des présentes. Ces responsabilités incombent à l'INSTITUTION BENEFICIAIRE.
- 5.4 Les droits et les obligations de L'INSTITUTION BENEFICIAIRE sont limités par les modalités et conditions du présent Accord. En conséquence, L'INSTITUTION BENEFICIAIRE et le personnel dispensant des services en son nom ne pourront pas prétendre à d'autres avantages, paiements, indemnités ou privilèges que ceux qui sont expressément prévus par le présent Accord.
- 5.5 L'INSTITUTION BENEFICIAIRE sera seule responsable des réclamations de tiers découlant de ses actes ou omissions dans le cadre de l'exécution du présent Accord, et en aucun cas le Partenaire de mise en œuvre et le PNUD ne pourront être tenus responsables de telles réclamations.

- 5.6 Les éléments d'actifs (Matériel) financés par les fonds versés par le PNUD à l'INSTITUTION BENEFICIAIRE demeureront, jusqu'à la fin du projet, la propriété du PNUD qui déterminera alors leur utilisation la plus appropriée. Lorsque L'INSTITUTION BENEFICIAIRE aura assumé ses responsabilités en vertu du présent Accord, et lorsqu'il sera déterminé qu'une mise à disposition de ces actifs contribuera à la viabilité de ses activités, le PNUD remettra ces actifs à L'INSTITUTION BENEFICIAIRE. Ces éléments d'actif devront être utilisés aux fins spécifiées dans le Plan de travail pendant toute la durée du présent Accord.
- 5.7 L'un ou l'autre des parties pourra résilier le présent Accord avant son expiration par notification écrite à l'autre partie en respectant un préavis écrit de trente (30) jours. Dans ce cas, L'INSTITUTION BENEFICIAIRE devra rapidement restituer au PNUD à travers l'UCPE tous les fonds inutilisés conformément aux dispositions du paragraphe 5.6 ci-dessus.
- 5.8 L'INSTITUTION BENEFICIAIRE reconnaît que le Partenaire de mise en œuvre, le PNUD et leurs représentants n'ont fait aucune promesse, réelle ou implicite, de financement, en dehors des montants spécifiés dans le présent Accord de financement par tranches. Bien que les documents afférents au projet puissent donner une indication sur le montant total des ressources susceptibles d'être mises à la disposition de L'INSTITUTION BENEFICIAIRE, les décaissements effectifs seront fonction de l'atteinte des objectifs de performance par L'INSTITUTION BENEFICIAIRE. Si une partie des fonds est restituée, le Partenaire de mise en œuvre et le PNUD n'auront plus aucune obligation vis-à-vis d'elle du fait d'une telle restitution ou résiliation.
- 5.9 Aucune modification apportée au présent Accord, renonciation à l'une de ses dispositions ou disposition contractuelle additionnelle ne pourra être validée ou exécutoire à moins d'avoir été préalablement approuvée par écrit par les parties au présent Accord, ou par leurs représentants dûment habilités à cette fin, sous forme d'un avenant au présent Accord, dûment signé par les parties contractantes.
- 5.10 Les parties s'efforcent de régler à l'amiable tout différend survenu à l'occasion de l'exécution du présent Accord. En cas d'échec, la partie la plus diligente saisit la juridiction compétente d'Antananarivo.
- 5.11 Aucune disposition du présent Accord ou relative à celui-ci ne pourra être considérée comme emportant renonciation à quelque privilège ou immunité que ce soit des Nations Unies ou du PNUD.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment habilités à représenter le Partenaire de mise en œuvre et L'INSTITUTION BENEFICIAIRE, respectivement, ont signé en leur nom le présent Mémoire d'Accord aux dates indiquées en dessous de leurs signatures respectives.

Pour le Partenaire de mise en œuvre :

Pour l'Institution bénéficiaire:

UCPE

FANAMBY

Nom : Guy RAZAFINDRALAMBO

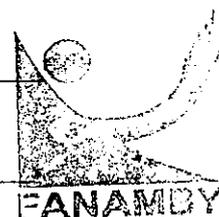
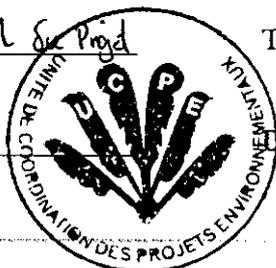
Nom : Serge RAJAABELINA

Titre : Directeur National du Proje

Titre : Secrétaire Exécutif

Date : 03 MAI 2013

Date : 03 MAY 2013



ACCORD DE SUBVENTION

ENTRE

LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
(PNUD)

ET

L'ASSOCIATION FANAMBY

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : DOCUMENT DE PROJET	8
ANNEXE 2 : PLANNING DE TRAVAIL	18
ANNEXE 3 : BUDGET - PLAN DE DECAISSEMENT	22
ANNEXE 4 : OBJECTIF DE PERFORMANCE	24
ANNEXE 5 : TABLEAU DES LIVRABLES	25
ANNEXE 6 : FORMAT DE REPORTING	26
ANNEXE 7 : FORMAT DES RAPPORTS TECHNIQUES	27

AVRIL 2013

ANNEXE 1 : Document de projet

MS

Mise en place du Projet
« Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées » de Menabe
Antimena

Projet MARPA

Plan de Travail Trimestriel 2





MENABE ANTIMENA (& ALLEE DES BAOBABS)

SOMMAIRE DU DOCUMENT TECHNIQUE ET FINANCIER DE L'INTERVENTION DURANT LE SECOND TRIMESTRE 2013

1. INTITULE DE L'INTERVENTION ET LOCALISATION

Mise en place du Projet « Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées »

Localisation : NAPs Menabe Antimena & Allée des Baobabs, Districts Morondava & Belo sur Tsiribihina – Région MENABE

2. PRESENTATION DE L'ONG PROMOTEUR

Fanamby est une association malgache, créée en 1997, qui relève le défi d'un aménagement concerté des espaces terrestres & marins, en partenariat et aux services des femmes & des hommes, misant sur l'initiative privée et les nouvelles technologies, pour la conservation durable de la biodiversité.

Fanamby se concentre sur quatre zones : Loky-Manambato (nord-est – Région SAVA), le couloir forestier d'Anjozorobe Angavo (hautes-terres centrales – Régions Analamanga & Alaotra Mangoro), Andrafiarena Andavakoera (nord – Région DIANA) et Menabe Antimena / Allée des Baobabs (centre ouest – Région Menabe). Ces sites font partie des zones d'expérimentation sur le terrain avec l'action, en termes de création et de gestion de nouvelles Aires Protégées, dans le cadre de la vision Durban et notamment dans la catégorie « Paysage Harmonieux Protégé » - catégorie V de l'UICN.

Un processus de développement orienté vers la gestion rationnelle des ressources naturelles est initié par le renforcement des capacités et des ressources techniques locales, la maîtrise d'outils d'aménagement durable, la participation aux programmes nationaux de développement et la promotion de l'entrepreneuriat conjointement à l'implication croissante du secteur privé.

Les principales réalisations sont :

- Mise en protection temporaire de tous les sites,
- Elaboration concertée de schéma d'aménagement des territoires,
- Elaboration concertée des plans d'aménagement par fokontany, sur la base d'une cartographie participative.
- Mise en place d'une gestion participative : contrôle des prélèvements & délits, suivi écologique participatif de la biodiversité
- Promotion et commercialisation de produits bio-équitable, sous le label « Sahanala » : vanille & noix de cajou dans la Loky Manambato ; Riz parfumé à Andrafiarena ; Riz rouge, Huiles essentielles de ravintsara & gingembre à Anjozorobe Angavo ; Lentille, Arachide, sculpture dans le Menabe Antimena,...
- Promotion et vulgarisation de produits répondants aux critères du tourisme durable : Saha Forest Camp à Anjozorobe, Camp Tattersalli dans la Loky Manambato, Camp amoureux dans le Menabe Antimena
- Mise en place et soutien d'une association pour la sauvegarde du patrimoine naturel de l'Allée des Baobabs (Association FOMBA)

3. JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION

- *Pertinence par rapport aux objectifs du projet MRPA*

Le projet MRPA a pour objectif d'étendre le système des Aires Protégées de Madagascar en développant un sous réseau d'aires protégées de ressources naturelles gérées dans les paysages écologiques sous représentés, dans le cadre de la gestion conjointe du gouvernement local et des communautés, et intégrés dans les cadres régionaux de développement.

Le Menabe Antimena constitue l'un des derniers blocs continus de forêts sèches de l'Ouest malgache et d'importantes

étendues de mangroves. La forêt saisonnièrement sèche est dominée par 3 baobabs endémiques sur liste rouge. Ce site est considéré comme l'un des plus importants pour la conservation d'espèces rares localement endémiques en voie d'extinction. Une gamme d'espèces ne se trouve qu'ici, dont *Pyxis planicauda* (EN), *Hypogeomys antimena* (CR) et *Microcebus berthae* (EN). Les mangroves sont étendues et commencent à être sous menace dans certaines zones. Les mangroves sont importantes pour deux oiseaux aquatiques endémiques rares: *Haliaetus vociferoides* (CR) et *Anas bernieri* (EN).

A cet effet, le site répond à l'objectif de classement en Aire Protégées de ressources naturelles gérées dans les paysages écologiques sous représentées. Le Menabe Antimena et l'Allée des Baobabs, sont classés en protection temporaire, et dans le cadre du présent Projet, ils obtiendront le statut définitif d'Aires Protégées.

Un des résultats attendus du Projet est le renforcement de la capacité institutionnelle des groupes de parties prenantes pour une gouvernance décentralisée. Menabe-Antimena a des arrangements complexes de gouvernance tels que ceux de plusieurs organisations de conservation qui y ont travaillé depuis un temps considérable. Le Ministère chargé de l'Environnement a délégué à Fanamby la gestion du site qui se doit de coordonner et de mettre en place et d'opérationnaliser un cadre favorable à une gouvernance partagée du site pour une conservation durable de la biodiversité et une croissance économique.

- *Pertinence par rapport à son PTA 2013*

Le PTA 2013 du Projet MRPA est organisé pour assurer un démarrage dans des bonnes conditions du projet, mais aussi, préparer toutes les étapes nécessaires pour l'atteinte des objectifs et résultats attendus.

Le second trimestre verra la mise en place et l'opérationnalisation de la gestion du site : acquisition de matériels, subdélégation avec les autres acteurs dans le site, et l'affinage avec les parties prenantes des étapes de finalisation des documents essentiels pour la création définitive.

4. OBJECTIFS DE L'INTERVENTION DURANT LE SECOND TRIMESTRE

- *Objectif global*

Contribuer à un système national efficace et durable des AP qui assurent une représentation et une conservation efficaces de l'exceptionnelle biodiversité de Madagascar au niveau mondial, tout en menant, simultanément, une croissance économique soutenue favorable aux pauvres.

- *Objectifs spécifiques*

- Finaliser les documents essentiels pour l'acquisition du statut définitif des AP,
- Maintenir l'intégrité des écosystèmes naturels des Aires Protégées,
- Assurer une coordination et harmonisation des actions des groupes de parties prenantes.

- *Résultats attendus*

- Un plan concerté de finalisation des documents essentiels à la création définitive du site est produit et initié,
- La capacité des Communautés locales en matière de suivi écologique et de surveillance est améliorée
- Un cadre de partenariat pour la co-gestion du site avec les groupes de parties prenantes est officialisé

5. BENEFICIAIRES DE L'INTERVENTION

Les bénéficiaires de l'intervention sont les Communautés locales au niveau des Fokontany : Comités Forestiers Locaux, COBAs, COGES et les Autorités locales : Communes & OPC

6. METHODOLOGIE ET PLAN D' ACTIONS

6.1 Approche méthodologique

La méthodologie d'intervention se base sur une implication effective des acteurs et des concernés dans chaque activité. Cela se traduit par des réunions de planification, de validation, d'évaluation et/ou de renforcement de capacités.

Le plan d'actions est donné en annexe.

6.2 Description des activités et démarche

4.4.1.1.3.1. Etablir le zonage et matérialiser les limites des NAPs d'une manière participative en favorisant l'implication des groupes vulnérables

4.4.1.1.3.1.2. Assurer une validation des limites de la NAP Antimena au niveau de 7 fokontany

Description :

Les limites de la NAP de l'Allée des Baobabs ont déjà reçu l'approbation des populations et du Fokontany de Bekonazy, lors de son classement en juillet 2007.

Il en est de même pour le Menabe Antimena, lors de son classement en mars 2006. Cependant, quelques changements de limites se sont survenus, suite à une analyse effectuée par les acteurs environnementaux du Menabe. Ces changements consistaient à mettre en cohérence les limites de l'Aire Protégée avec les limites des zones de transferts de gestion à l'Est et au Sud des forêts sèches de l'AP, et au niveau de la partie Sud des mangroves.

Démarche :

Un atelier de réflexion sera organisé au niveau des acteurs environnementaux (cf. activité 4.4.1.1.3.3.1), pour confirmer/infirmer les décisions prises, fin 2010, concernant les changements de limites, et d'organiser la descente au niveau des fokontany.

Une réunion des populations concernées sera organisée pour présenter les changements des limites et les arguments. Un procès-verbal de validation sera signé au niveau de chaque fokontany.

Les acteurs concernés :

Lead : Fanamby

Partenaires : DREF et gestionnaire d'unité concerné

Populations représentatives du fokontany concernée et Président du fokontany

Moyens :

Déplacements & repas communautaire

Fournitures : carte et procès-verbal

4.4.1.1.3.3. Achever et/ ou affiner les PAG détaillé d'une manière participative en favorisant l'implication des groupes vulnérables

4.4.1.1.3.3.1 Organiser un atelier de planification des actions de finalisation du PAG de la NAP Menabe Antimena avec les acteurs environnementaux

Description :

La démarche de zonage et de définition des règles et des limites de l'Aire Protégée Menabe Antimena a été entamée avec tous les acteurs de la NAP depuis l'année 2005. Cela sur la base de plusieurs données scientifiques et socio-économiques. En décembre 2010, les limites ont été finalisées avec le zonage.

Chaque unité de gestion détient un pags validés : mangroves (en 2010 – 2011), concession CNFEREF, RS Andranomena, Transferts de gestion des forêts sèches.

2 petites zones de forêts sèches (Nosibe & Ampataka) n'ont pas encore faire l'objet de zonage détaillé. Il en est de même pour les zones en dehors des écosystèmes naturels : tannes, propriétés privées (DeHaulme, GSM, Aquamen).

Démarche :

Un atelier de réflexion sera organisé au niveau des acteurs environnementaux (DREF, Fanamby, CNFEREF, MNP, Durrell, WWF), sera organiser afin de préciser et planifier les étapes à suivre pour la finalisation du PAG de Menabe Antimena.

Cet atelier débouchera sur :

- identification des éléments restants et des actions à mener,
- partage de responsabilités et établissement de calendrier,
- définition des éléments des TDR du prestataire pour la finalisation des documents de création : synthèse des documents, compilation des PAGs des unités, rajout d'éléments sociaux et économiques, zonage – extension de zones de culture et village, ..., Mis à jour de l'EIES et PGES
- discussion sur les éléments à considérer pour le PAG Menabe Antimena : cat V
- planification et organisation des actions jugées urgentes et à mener durant le second trimestre : consultations publiques pour les limites changées, décision sur la limite définitive
- validation de la démarche et partage de responsabilités pour la gestion des forêts d'Ampataka et de Nosibe

Les acteurs concernés :

Lead : Fanamby

Partenaires : DREF et gestionnaires d'unité

Moyens :

Déplacements & Hébergement

4.4.1.1.3.3.2 Collecter, synthétiser et partager les informations bio-écologiques, sociales et économiques de la NAP du Menabe Antimena

Description :

Plusieurs acteurs interviennent dans la NAP du Menabe Antimena. Ces différents intervenants mènent chacun des actions de recherche et d'études. Dans une optique de partage et de mise à jour des informations, un processus de collecte des informations existantes sera mené. Les informations seront capitalisées, synthétisées et diffusées à tous les partenaires. Une analyse des informations débouchera à la définition des éléments manquants pour l'affinage du PAG de la NAP, mais aussi du « Baseline » pour le Projet MRPA.

Démarche :

- Typologie / catégorisation des données à recueillir par rapport aux besoins du PAG et de Baseline du Projet : éléments
- Etablissement de TDR pour un prestataire
- Collecte des informations auprès des gestionnaires d'unité, et intervenants dans la NAP

Acteurs concernés :

Prestataire & Fanamby

Intervenants dans le Menabe Antimena

4.4.1.1.3.3.3 Mener une négociation avec le secteur privé intervenant dans la NAP du Menabe Antimena pour leur inclusion dans la NAP et la définition des règles de gestion et d'aménagement

Description :

Un accord verbal a été reçu au niveau des opérateurs privés intervenants dans la NAP du Menabe Antimena durant le processus de création en 2005.

Démarche :

Organiser un entretien avec les décideurs des opérateurs privés à Antananarivo (DeHaulme & GSM) et Morondava (Aquamen) pour obtenir leur engagement dans l'inclusion de leur propriété dans la NAP et leur participation dans la gestion.

Acteur concerné : Fanamby

4.4.1.1.3.3.3.5 Participer à l'affinage d'un plan de rédaction et des éléments pour le PAG des nouvelles catégories d'AP

Description :

Un manuel d'élaboration du PAG des NAP a été produit par la commission SAPM, présidé par la DCB.SAP. Cependant, le PAG proposé ne prend pas en compte des éléments de village, Communes, Districts, ..., et les activités sociales et économiques à l'intérieur des NAP, ni le foncier et les ressources du sous sol.

Démarche :

Des éléments du PAG seront proposés à l'UGP du Projet MRPA et au DCBSAP, afin que ces derniers affinent le manuel d'élaboration des PAGs pour les nouvelles catégories d'AP.

Acteur : Fanamby

4.4.1.1.3.6 Elaborer et mettre en œuvre les chartes d'accès aux ressources (Dina) et de résolution de litiges dans les sites cibles en identifiant et en tenant compte des besoins des groupes risquant l'exclusion et/ou la marginalisation

4.4.1.1.5.3.1. Renforcer les équipements et les patrouilles des CFL et doter les agents des associations locales et les CFL d'équipements de suivi

Description :

Les communautés locales sont structurées au niveau des unités de gestion pour assurer la surveillance et le respect de l'application des règles.

Démarche :

Afin d'améliorer leur intervention en matière de suivi, une dotation en équipements sera effectuée. Une organisation des patrouilles sera renforcée pour les communautés de base.

Acteur :

Lead : Durrell

Partenaires : Fanamby & CNFEREF

4.4.1.1.5.3.2 Renforcer la capacité des COBAs et OPCI pour réduire les feux et défrichage dans l'Aire Protégée du Menabe Antimena

Description :

Les communautés locales sont structurées au niveau des unités de gestion pour assurer la surveillance et le respect de l'application des règles.

Démarche :

Afin d'améliorer leur intervention, un recyclage des capacités d'intervention des communautés de base devrait se faire en début du Projet MRPA. Ainsi, lors du second trimestre, une formation pour les COBAs au niveau des forêts sèches et des mangroves sera menée.

Acteur :

Lead : Durrell

Partenaires : DREF, Fanamby & CNFEREF

4.4.1.1.5.3.2 Participer à la campagne de ratissage et répression en forêt menée par la DREF

Description :

La surveillance des unités de gestion est assurée par les Gestionnaires d'unité en collaboration étroite avec communautés locales structurées : COBAs, CFLs, COGES. La DREF joue son rôle régalién pour verbaliser les délits afin de diminuer les pressions exercées sur les ressources naturelles.

Démarche :

Des trafics illicites de bois continuent à exister dans l'Aire protégée du Menabe Antimena. Ainsi, avant le redémarrage et l'opérationnalisation de toutes les actions de gestion conjointe du site, une campagne de ratissage sera organisée par la DREF afin d'assainir la situation du site.

Acteur :

Lead : DREF

Partenaires : Fanamby, Gestionnaires d'unité, COBAs

4.4.1.2.1.2. Définir des arrangements de gouvernance et de gestion (AGG) rentables issus de consultation publique et de la concertation avec les parties prenantes de MRPA

4.4.1.2.1.2.1 Mettre en place et opérationnaliser l'organigramme de gestion des Aires Protégées

Description :

Il s'agit de mettre en place le cadre d'intervention pour le Projet : personnel approprié et matériels

Démarche :

Renforcement de l'équipe de gestion par le recrutement de nouveaux membres du personnel

Aquisition de matériels et équipements

Prise en charge des frais de fonctionnement

Acteur : Fanamby

Fonctionnement Durrell & CNFEREF

4.4.1.2.1.2.2 Etablir des contrats de subdélégation entre le délégataire de gestion et les gestionnaires d'unité dans le Menabe Antimena

Description :

Plusieurs acteurs environnementaux interviennent depuis longtemps au niveau du Menabe Antimena. Un processus de cogestion a été entamé depuis l'année 2005, dans le cadre du classement du site en protection temporaire. Les communautés locales, parties prenantes dans la gestion, sont accompagnées par des « gestionnaires d'unité » dans leurs actions.

Afin d'officialiser la co-gestion du site avec les gestionnaires d'unité, et de coordonner les actions pour l'atteinte des objectifs de conservation et de classement définitif du site, une officialisation des modalités d'intervention doit être effectuée.

Démarche :

Proposition d'un draft de contrat de subdélégation entre le délégataire de gestion, qu'est Fanamby, et les « gestionnaires d'unité », au DCBSAP et les gestionnaires d'unité. Recueil des commentaires et retouche, signature

9. STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'INTERVENTION

9.1 Organisation

Durant l'année 2013, qui constitue le démarrage du Projet MRPA, un appui conséquent sera apporté par le personnel du siège de l'ONG aux sites. Ce, dans une optique de mise en place d'une équipe et de renforcement de capacités.

Ainsi, la coordination des interventions au sein des 2 sites gérés par Fanamby, Menabe Antimena et Loky Manambato, sera assurée par le Directeur Aménagement Spatial et Aires Protégées de Fanamby.

Un recrutement de 2 personnes supplémentaires sera effectué pour le site du Menabe Antimena durant le second trimestre : Responsable Mangroves & Assistant développement.

Les modalités de Gouvernance définitive du site seront définies avec tous les acteurs intervenant dans le site. A l'issue de cela, les gaps en termes de compétence et de personnel seront définis et ainsi recrutés pour l'année 2014.

9.2 Equipe

Personnel du siège :

- Coordonnateur à 40%
- Responsable Suivi Evaluation à 40%
- Responsable SIG et Référencement à 40%
- RAF à 50%
- Auditeur Interne à 25%

Equipe de terrain de l'ONG :

- Responsable Développement
- Agents de terrain (2)
- Chauffeur
- Gardien / Pépiniériste

A recruter pour le terrain :

- Responsable Mangroves
- Assistant Développement
- Skipper/ agent de terrain Mangroves

9.3 CV du personnel-clé

(cf. fichier CV)

10. COUT DE L'INTERVENTION

10.1 Budget avec schéma de financement (PNUD/GEF et cofinancement) – PTT 2

Budget total : 127.532 usd

10.2 Plan de décaissement

10.3 Détails des coûts : fiche d'activités

Cf. annexe

Section C : OBJECTIFS DE PERFORMANCE

(par rapport à l'intervention)

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DEPART	AU BOUT DE 3 MOIS D'INTERVENTION	
		Performance projetée	Performance réelle
Objectif 1 : finaliser les documents essentiels pour l'acquisition du statut définitif des AP	PAGs par unité / sous unité de gestion Vocation pour les forêts d'Ampataka & Nosibe non précisée	Planification avec les acteurs pour la finalisation du PAG et des autres documents essentiels à la création définitive Base de données établie sur les informations existantes Gaps d'informations identifiés	
Objectif 2 : Maintenir l'intégrité des écosystèmes naturels des AP	Comités de conservation et de suivi (COBAs, Kasti et CFLs) opérationnels pour la surveillance et le suivi des ressources naturelles	Renforcement de capacités des Comités de conservation et de suivi	
Objectif 3 : Assurer une coordination et harmonisation des actions des groupes de parties prenantes	Répartition des rôles et responsabilités des principaux acteurs environnementaux Réunion trimestrielle de coordination	Contrats de subdélégation établis entre le délégataire de gestion et les gestionnaires d'unité Planification des actions pour le second semestre et des éléments des 4 années à venir	

ANNEXE 2 : Planning de travail

Plan de Travail Trimestriel 2

Produits	Sous Produits / Activités planifiées / sous activités	Indicateurs de réalisation	Objectifs	Trimestre 2		Parties responsables	Suivi par	Fonds	Description budget	Montant total en USD
				A	M					
Produit.4.4.1.1. De nouvelles AP sont créées dans le cadre des catégories V et VI de l'UICN comme fondation d'un sous réseau fonctionnel et efficace d'Aires Protégées de Ressources Naturelles Gérées, sur la base d'une vision et de principes de gestion communs. METT 2006 (Etat initial à établir): 1] Menabe-Antimena67 [2] Mahavavy-Kinkony56 [3] Daraina-Loky-Manambato78 [4] Ampasindava-Galokob [5] Ambohimirahavavy-Marivorahona5	4.4.1.1.3 Les Aires Protégées sont publiées (plan de gestion approuvé), démarcation participative des limites en zones de noyau dur & de tampon; enrégistrement des sites en tant qu'AP)	Nombre de zonage défini Nombre de limites des NAP matérialisées	1 1			Fanamby et DREF	DPPSE et UGP	GEF	72 600 Subvention	\$ 4 825
	4.4.1.1.3.1. Etablir le zonage et matérialiser les limites des NAPs d'une manière participative en favorisant l'implication des groupes vulnérables	Nombre de PV d'atelier de validation des limites de la NAP	7			Fanamby Menabe	DREF	GEF	72 600 Subvention	\$ 4 507
	4.4.1.1.3.1.1. Assurer une validation des limites de la NAP Menabe Antimena au niveau de 7 fokontany	Nombre suivis réalisés	5			DREF Menabe	MEF et UGP	GEF	72 601 Subvention	\$ 318
	4.4.1.1.3.1.3. Assurer les suivis de activités de mis en place de la nouvelle AP (Zonage et repérage)									
	4.4.1.1.3.3. Achever et / ou affiner le PAG détaillé d'une manière participative en favorisant l'implication des groupes vulnérables									
Base 2012: 0% (Etat initial du METT) Cibles (2013) : augmentation 5%	4.4.1.1.3.3.1 Organiser un atelier de planification des actions de finalisation du PAG de la NAP Menabe Antimena avec les acteurs environnementaux 4.4.1.1.3.3.2 Collecter et synthétiser les informations existant bio-écologiques, sociales et économiques de la NAP du Menabe Antimena	Nombre d'ateliers organisés Base de données à jour et partagée	1 1		Fanamby, DREF, gestionnaire d'unité Fanamby Menabe	MEF et UGP DREF	GEF GEF	72 600 Subvention 72 600 Subvention	\$ 7 764 \$ 4 545	

Produits	Sous Produits / Activités planifiées / sous activités	Indicateurs de réalisation	Objectifs	Trimestre 2		Parties responsables	Suivi par	Fonds	Description budget	Montant total en USD.
				A	M					
	4.4.1.1.3.3.3 Mener une négociation avec le secteur privé intervenant dans la NAP du Menabe Antimena pour leur inclusion dans la NAP et la définition des règles de gestion et d'aménagement	Entretien avec les propriétaires terriens	1			Fanamby Menabe	DREF	GEF	72 601 Subvention	\$ 777
	4.4.1.1.3.3.4 Participer à l'affinage d'un plan de rédaction et des éléments pour le PAG des nouvelles catégories d'AP	Nombre de réunions assistées	1			Fanamby Menabe	UGP	GEF	72 601 Subvention	\$ 143
	4.4.1.1.3.6 Elaborer et mettre en œuvre les chartes d'accès aux ressources (Dina) et de résolution de litiges dans les sites cibles en identifiant et en tenant compte des besoins des groupes risquant l'exclusion et/ou la marginalisation									\$ 41 160
	4.4.1.1.3.6.1 Renforcer les équipements de suivi et les patrouilles des COBAs et CFL	CoBAs et CFL équipés et opérationnels				Fanamby, Durrell, CNFEREF	DREF	PNUD	72 600 Subvention	\$25 883
	4.4.1.2.3.6.2 Renforcer la capacité des COBAs et OPCI pour réduire les feux et défrichage dans l'Aire Protégée	Nombre de séances de formation axée sur les stratégies de réduction des feux de défrichage organisée				Fanamby, Durrell, CNFEREF	DREF	PNUD	72 600 Subvention	\$10 708
		Nombre campagne de ratissage effectué	1			Fanamby, Durrell, CNFEREF	DREF	PNUD	72 600 Subvention	\$1 841
	4.4.1.1.3.6.2 Mener une campagne de ratissage et répression en forêt contre les délinquants campés dans les noyaux durs	Nombre de missions de contrôle de l'exploitation illicite, des feux et des défrichements.	4			DREF Menabe	DPPSE et UGP	GEF	71 600 Voyage	\$ 682
		Nombre de missions d'appui sur le fonctionnement de barrage de contrôle.	15			DREF Menabe	DPPSE et UGP	GEF	71 600 Subvention	\$ 682

Produit	Sous-Produit / Activités planifiées / sous-activités	Indicateurs de réalisation	Objectifs	Trimestre 2		Parbes responsables	Suivi par	Fonds	Description budget	Montant total en USD
				A	M					
Produit 4.4.1.2. La capacité institutionnelle des groupes de parties prenantes fournit un cadre favorable de gouvernance décentralisée des MRPA assurant la conservation de la biodiversité et la croissance économique durable basée sur les ressources naturelles.	4.4.1.1.3.6.3 Organiser des missions conjointes pour la sensibilisation contre les feux, le défrichement et la délimitation des parcelles de cultures	Nombre de missions conjointes de sensibilisation réalisées	1			DREF Menabe	DPPSE et UGP	GEF	71 600 Subvention	\$ 545
		Nombre de missions conjointes pour la délimitation et matérialisation des parcelles de culture	1			DREF Menabe	DPPSE et UGP	GEF	71 600 Subvention	\$ 909
		Nombre d'arrêtés communaux sortis suite à des missions d'appui	3			DREF Menabe	DPPSE et UGP	GEF	71 600 Subvention	\$ 455
		Nombre d'arrêtés régional sorti suite à des missions d'appui	1			DREF Menabe	DPPSE et UGP	GEF	71 600 Subvention	\$ 65 909
Produit 4.4.1.2.1 Les structures, rôles et responsabilités de gouvernance pour la gestion conjointe du site sont convenus par tous les partenaires, sont formalisés et établis.	4.4.1.2.1.3 Mettre en place et opérationnaliser l'organigramme de gestion de l'Aire Protégée	Structure de gestion au niveau des Sites AP fonctionnelle	1			Fanamby	UGP	GEF	72 600 Subvention	\$ 59 055
		Nombre de réunions réalisées	1			Fanamby	DREF	GEF	72 600 Subvention	\$ 6 008
		Nombre de contrats de subdélégation signés	3			Fanamby et DREF SAVA	UGP	GEF	72 600 Subvention	\$ 845

AS

Produits	Sous Produits / Activités planifiées / sous activités	Indicateurs de réalisation	Objectifs	Trimestre 2		Parties responsables	Suivi par	Fonds	Description budget	Montant total en USD
				A	M					
	<p>évaluation des droits et responsabilités en matière forestière et autres forêts communales, et gestion des ressources naturelles pour l'amélioration continue de la zone.</p>	<p>Nombre de documents relatifs aux droits et responsabilités en matière forestière communales évalués</p> <p>Nombre de documents relatifs aux droits et responsabilités en matière forestière communales évalués</p>								5 455
	<p>4.4.1.2.3.3 Entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir les accords GELOSE et/ou GCF afin de servir de base pour la mise en place d'activités économiques durables compatibles avec les activités de conservation</p>									\$ 5 455
	<p>4.4.1.2.2.3.1 Evaluer les transferts de gestion au niveau de la NAP Menabe Antimena</p>	<p>Nombre de documents d'évaluation de transferts de gestion élaborés</p>			CNFEREF	DREF	GEF	72 600	Subvention	\$5 455
GRAND TOTAL										\$ 130 578

Annexe 3 : Budget – Plan de décaissement

BUDGET

ACTIVITES	BUDGET EN ARIARY	BUDGET EN USD	FONDS PNUD/GEF	AUTRES BAILLEURS
4.4.1.1.3.1.2. Assurer la validation des limites, du zonage et des règles de gestion au niveau fokontany de 10 fokontany des forêts sèches et le fokontany de Bekonazy au niveau de l'Allée des Baobabs	9 915 727,00	4 507,15	4 507,15	
4.4.1.1.3.3.1 Organiser un atelier de planification des actions de finalisation du PAG de la NAP Menabe Antimena	17 079 845,00	7 763,57	7 763,57	
4.4.1.1.3.3.2 Collecter et synthétiser les informations bio-écologiques, sociales et économiques existantes, de la NAP du Menabe Antimena	10 000 000,00	4 545,45	4 545,45	
4.4.1.1.3.3.3 Mener une négociation avec le secteur privé intervenant dans la NAP du Menabe Antimena pour leur inclusion dans la NAP et la définition des règles de gestion et d'aménagement	1 710 000,00	777,27	777,27	
4.4.1.1.3.3.3.4 Participer à l'affinage d'un plan de rédaction et des éléments pour le PAG des nouvelles catégories d'AP	315 000,00	143,18	143,18	
4.4.1.1.3.6.1. Renforcer les équipements de suivi et les patrouilles des COBAs et CFL	56 942 000,00	25 882,73	25 882,73	
4.4.1.2.3.6.2 Renforcer la capacité des COBAs et OPCI pour réduire les feux et défrichement dans l'Aire Protégée	23 558 595,00	10 708,45	10 708,45	
4.4.1.2.3.6.3 Participer à la campagne de ratissage et répression en forêt menée par la DREF	4 050 000,00	1 840,91	1 840,91	
4.4.1.2.1.2.1 Mettre en place et opérationnaliser l'organigramme de gestion des Aires Protégées	87 921 355,00	39 964,25	39 964,25	
4.4.1.2.1.2.2 Etablir des contrats de subdélégation entre le délégataire de gestion et les gestionnaires d'unité dans le Menabe Antimena	1 860 000,00	845,45	845,45	
4.4.1.2.1.2.3 Organiser des réunions de planification avec les acteurs des Aires Protégées	13 218 000,00	6 008,18	6 008,18	
4.4.1.2.2.3.1 Evaluer les transferts de gestion au niveau de la NAP Menabe Antimena	12 000 000,00	5 454,55	5 454,55	
TOTAL	238 570 522,00	108 441,15	108 441,15	-

PLAN DE DECAISSEMENT

ACTIVITES	BUDGET EN ARIARY	TRANCHE 1	TRANCHE 2
4.4.1.1.3.1.2. Assurer la validation des limites, du zonage et des règles de gestion au niveau fokontany de 10 fokontany des forêts sèches et le fokontany de Bekonazy au niveau de l'Allée des Baobabs	9 915 727,00	8 384 790,00	1 530 937,00
4.4.1.1.3.3.1 Organiser un atelier de planification des actions de finalisation du PAG de la NAP Menabe Antimena	17 079 845,00	15 600 566,00	1 479 279,00
4.4.1.1.3.3.2 Collecter et synthétiser les informations bio-écologiques, sociales et économiques existantes, de la NAP du Menabe Antimena	10 000 000,00	8 000 000,00	2 000 000,00
4.4.1.1.3.3.3 Mener une négociation avec le secteur privé intervenant dans la NAP du Menabe Antimena pour leur inclusion dans la NAP et la définition des règles de gestion et d'aménagement	1 710 000,00	-	1 710 000,00
4.4.1.1.3.3.3.4 Participer à l'affinage d'un plan de rédaction et des éléments pour le PAG des nouvelles catégories d'AP	315 000,00	-	315 000,00
4.4.1.1.3.6.1. Renforcer les équipements de suivi et les patrouilles des COBAs et CFL	56 942 000,00	53 542 000,00	3 400 000,00
4.4.1.2.3.6.2 Renforcer la capacité des COBAs et OPCI pour réduire les feux et défrichage dans l'Aire Protégée	23 558 595,00	17 100 366,00	6 458 229,00
4.4.1.2.3.6.3 Participer à la campagne de ratissage et répression en forêt menée par la DREF	4 050 000,00	2 300 000,00	1 750 000,00
4.4.1.2.1.2.1 Mettre en place et opérationnaliser l'organigramme de gestion des Aires Protégées	87 921 355,00	66 260 106,00	21 661 249,00
4.4.1.2.1.2.2 Etablir des contrats de subdélégation entre le délégataire de gestion et les gestionnaires d'unité dans le Menabe Antimena	1 860 000,00	-	1 860 000,00
4.4.1.2.1.2.3 Organiser des réunions de planification avec les acteurs des Aires Protégées	13 218 000,00	9 322 000,00	3 896 000,00
4.4.1.2.2.3.1 Evaluer les transferts de gestion au niveau de la NAP Menabe Antimena	12 000 000,00	9 600 000,00	2 400 000,00
TOTAL	238 570 522,00	190 109 828,00	48 460 694,00

RS

Annexe 4 : Objectif de performance

OBJECTIFS DE PERFORMANCE

(par rapport à l'intervention)

OBJECTIFS DE PERFORMANCE	SITUATION DE DEPART	AU BOUT DE 3 MOIS D'INTERVENTION	
		Performance projetée	Performance réelle
Objectif 1 : finaliser les documents essentiels pour l'acquisition du statut définitif des AP	PAGs par unité / sous unité de gestion Vocation pour les forêts d'Ampataka & Nosibe non précisée	Planification avec les acteurs pour la finalisation du PAG et des autres documents essentiels à la création définitive Base de données établie sur les informations existantes Gaps d'informations identifiés	
Objectif 2 : Maintenir l'intégrité des écosystèmes naturels des AP	Comités de conservation et de suivi (COBAs, Kasti et CFLs) opérationnels pour la surveillance et le suivi des ressources naturelles	Renforcement de capacités des Comités de conservation et de suivi	
Objectif 3 : Assurer une coordination et harmonisation des actions des groupes de parties prenantes	Répartition des rôles et responsabilités des principaux acteurs environnementaux Réunion trimestrielle de coordination	Contrats de subdélégation établis entre le délégataire de gestion et les gestionnaires d'unité Planification des actions pour le second semestre et des éléments des 4 années à venir	

AS

Annexe 5 : Tableau des livrables

DATE	PRODUITS LIVRABLES	CRITERE DE QUALITE
20 mai	Procès - verbal de réception des matériels et équipements	Liste exhaustive des matériels et équipements avec leurs détenteurs et lieu d'affectation
23 mai	Plan de finalisation du PAG	Définition claire des activités, des parties responsables, du calendrier d'exécution, des produits livrables et budget
24 mai	Plan de travail avec les Communes et OPCI	Définition claire des activités, des parties responsables, du calendrier d'exécution, des produits livrables et budget
24 mai	Contrats de subdélégation	Contrats signés
28 mai	Plan de travail avril – décembre 2013	Définition claire des activités, des parties responsables, du calendrier d'exécution, des produits livrables et budget
15 juin	Base de données sur les informations existantes	BD accessibles aux principaux acteurs de la NAP
21 juin	Procès - verbal de validation des limites au niveau des fokontany	PV signé et carte avec les limites validées
21 juin	Lettre d'engagement du secteur privé (signée)	Acceptation de l'inclusion de leur propriété dans la NAP et de participer à la gestion
21 juin	Rapport de formation pour les COBAs	Avec curricula de formation, évaluation avant et après formation de la capacité des bénéficiaires
21 juin	Rapport de recrutement du personnel des sites	Liste du personnel avec Nom, prénoms, qualification, fonction avec organigramme
28 juin	Rapports d'évaluation de 3 transferts de gestion	Avec démarche ou système d'évaluation et recommandations

Annexe 6 : Format de reporting

FINAL

Année _____

Institution bénéficiaire : _____

OBJECTIFS GLOBAUX AU TITRE DE L'INTEGRITE DE LA SUBVENTION	SITUATION DE DEPART	OBJECTIFS PROJETES	BUDGET TOTAL	RESULTATS REELS	DEPENSES REELLES	DEGRE DE REALISATION OBSERVATIONS

Annexe 7 : Format des rapports techniques

Annexe 7a : Fiche d'informations sur la mise en œuvre des projets

Fiche d'informations sur la mise en œuvre des projets

Projet: Managed Ressources Protected Areas

Date de début de mise en œuvre: 15/02/2013

Résultats attendus au 31/12/2013 :

- 1- Augmentation de 5% de points sur le METT des AP du GEF 4 pour toutes les 5 MRPA ciblées
- 2- Augmentation de 5% des points sur la carte de pointage du PNUD en matière de développement de capacité pour les AP par rapport à la moyenne de ratio de référence de 51% pour les MRPA ciblées
- 3- Augmentation de 5% des points sur la carte de pointage du PNUD en matière de pérennité financière des systèmes nationaux des AP par rapport à la référence pour les MRPA ciblées
- 4- Au moins 90% Taux de réalisation physique et financière

Résultats cumulés obtenus 31/06/2013

% cumulé de réalisation des activités:

Delivery cumulé au 30 Juin 2013 (en %)

Etat de réalisation des activités et des dépenses

Activités prévues en mars 2013	Statut de réalisation (Réalisé, Encours, Non réalisé)	Budget prévu (USD)	Dépenses engagées (USD)	Dépenses effectives (USD)	Observations (y compris l'explication des écarts)
Résultats 1 : De nouvelles AP sont créées dans le cadre des catégories V et VI de l'UICN					
Activité					
Sous -Activité					
Tâche					
Sous -Activité					
Tâche					
Etc...					
Résultats 2 : La capacité institutionnelle des groupes de parties prenantes fournit un cadre favorable de gouvernance décentralisée MRPA					

Nombre de tâches planifiées	
Nombre de tâches réalisées	
Nombre de tâches relatives au suivi planifiées	
Nombre de tâches relatives au suivi réalisées	
Nombre de tâches relatives au suivi non réalisées	

Tâches de suivi non réalisées	Raisons de non réalisation

Défis:

Perspectives:

Problèmes :

925

Annexe 7b : rapport trimestriel d'avancement de projet

RAPPORT TRIMESTRIEL D'AVANCEMENT DE PROJET

Business Unit: MDG10

Award ID: 00061027

Titre du Projet /Programme : Managed Resource Protected Areas (MRPA)

Objet de la Convention de Grants :

ONG Promoteur de site :

Section 1. Mise en œuvre du projet

A. Mise à jour des risques du projet

Type (stratégique, opérationnel, financier, sécuritaire, organisationnel, autres)	Date d'identification	Description	Date de mise à jour	Réponses du management / Contre mesure	Statut critique (Oui/Non)	Responsable du suivi

B. Mise à jour des problèmes du projet

Type (changement, problème, autres)	Date d'apparition	Description	Date de mise à jour	Réponse du Management au problème	Résolu (Oui/Non)	Responsable du suivi

Section 2. Progression des produits

Project ID : 00077104 Description : MRPA
 Longue description : Managed resource Protected Areas
 Baseline [Année]: 0% Etat initial METT (2012)
 Indicateurs : % de variation de points sur le Management Effectiveness Tracking Tool (METT) des AP du GEF4 pour toutes les cinq MRPA cibles
 Cibles 2013 : augmentation de 5%
 Etat d'avancement:

Section 3. Réalisation des activités

Identifiant de l'activité (Activity ID) : Activité sous convention Grants
 Longue description :
 Date de début : Date de fin :
 % Progression jusqu'à ce jour : %

Critères de qualité	Date de mesure de la qualité	Résultats des activités		Respect des délais (date et score)
		Avis des bénéficiaires (date et score)	Utilisation des ressources (date et score)	

Critères de qualité	Date de mesure de la qualité	Résultats des activités		Respect des délais (date et score)
		Avis des bénéficiaires (date et score)	Utilisation des ressources (date et score)	

Section 2. Progression des produits

Project ID : 00077104 **Description :** MRPA

Longue description : Managed Resource Protected Areas

Baseline [Année]: 51%(Année non précisée)

Indicateurs : % de variation de points sur la carte de pointage du PNUD en matière de développement de capacité pour les AP par rapport à la moyenne des années de référence de 51% pour les MRPA ciblées

Cibles 2013 : augmentation de 5%

Etat d'avancement: Etablissement de l'état initial à lancer en PTT2 par voie d'appel d'offres international

Section 3. Réalisation des activités

Identifiant de l'activité (Activity ID) :

Longue description :

Date de début :

Date de fin :

% Progression jusqu'à ce jour : %

Critères de qualité	Date de mesure de la qualité	Résultats des activités		
		Avis des bénéficiaires (date et score)	Utilisation des ressources (date et score)	Respect des délais (date et score)

Critères de qualité	Date de mesure de la qualité	Résultats des activités		
		Avis des bénéficiaires (date et score)	Utilisation des ressources (date et score)	Respect des délais (date et score)

Identifiant de l'activité (Activity ID) :

Longue description :

Date de début :

Date de fin :

% Progression jusqu'à ce jour : %

Section 2. Progression des produits

Project ID : 00077104 **Description :** MRPA
Longue description : Managed Resource Protected Areas
Baseline [Année]: 0% (2012)
Indicateurs : Taux de réalisation physique et financière
Cibles 2013 : au moins 90%
Etat d'avancement: Démarrage effectif du projet

Section 3. Réalisation des activités

Identifiant de l'activité (Activity ID) : 
Longue description : 
Date de début : **Date de fin :**
% Progression jusqu'à ce jour : %

Critères de qualité	Date de mesure de la qualité	Résultats des activités		Respect des délais (date et score)
		Avis des bénéficiaires (date et score)	Utilisation des ressources (date et score)	
Critères de qualité	Date de mesure de la qualité	Résultats des activités		Respect des délais (date et score)
		Avis des bénéficiaires (date et score)	Utilisation des ressources (date et score)	

RLC